

## SÉANCE DU 2025-02-10

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 10<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : SUZIE LACOMBE, SERGE LÉVESQUE, LISE PINAULT, SERGE IMBEAULT, AUBERT TURCOTTE ET AURÈLE TURCOTTE. Le directeur général et secrétaire trésorier est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

### ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 2025-02-10

**2025-02-020**

#### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal du 2025-01-20
3. Adoption des comptes du mois.
4. Période de questions sur les comptes du mois
5. Projet de règlement d'emprunt 377-25 : Réfection du rang de l'Église
6. Avis de motion
7. Journées de la persévérance scolaire
8. Mandat Écho-tech H<sub>2</sub>O
9. Vente pour taxe
10. Protocole d'entente F.R.R.
11. Dépôt d'une demande d'aide financière au C.P.R.Q.
12. Comité de développement : aide financière
13. Don :
  - a)
  - b)
14. Correspondance
15. Varia :
  - a)
  - b)
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyée par monsieur le conseiller Aurèle Turcotte d'adopter l'ordre du jour.

**2025-02-021**

#### 2. Adoption du procès-verbal du 2025-01-20

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par madame la conseillère Lise Pineault et résolu unanimement d'adopter les procès-verbal du 2025-01-20 tel que rédigé.

**2025-02-022**

#### 3. Lecture et adoption des comptes du mois

ADMQ	691.32
ANDRÉ ROY ÉLECTRIQUE INC	517.39
ALIMENTATION NM	11.90
AQUATECH	1 333.32
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR SOUDURE MOBILE	28.80
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	133.40
CARRÉ HUGETTE	350.00
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	654.79
CERTIFIED LABORATORIES	628.51
DLL FINANCIAL SOLUTIONS PARTNER	1 266.99
EPB OFFICE	245.07
ÉLECTRICITÉ GARON INC.	873.02
LES ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS 1982	16 167.67
FENETECH INC.	379.42
FM SPORTS AMQUI	74.91

GAGNON LA GRANDE QUINCAILLERIE	190.48
GDS ÉNERGIE	4 927.46
GRAPHICA IMPRESSION INC	248.93
GROUPE VOYER	1 805.11
H2LAB	132.11
HYDRO QUÉBEC	9 343.95
LIBRAIRIE D'AMQUI INC.	1 477.45
MEDIAL SERVICES-CONSEIL-SST	675.74
MRC (DÉCEMBRE)	3 417.22
MRC DE LA MATAPÉDIA	244.46
PIÈCE D'AUTOS DR INC	960.59
PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC	4 314.40
POSTE CANADA	1 717.37
PROPULSE ÉNERGIE SEC SONIC	12 682.69
ANDRÉ SAVARD	3 480.00
RENÉ ST-LAURENT	344.93
ROBITAILLE ÉQUIPEMENT	905.43
TRANSPORT JMF LAPIERRE \$ FILS INC	2 204.57
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	210.92
UNORIA COOPÉRATIVE	180.28
USINAGE FOURNIER	68.99
XEROX CANADA LTÉE	309.78

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'adopter les comptes du mois de janvier 2025 pour un total de 73 199.37\$ et d'en autoriser le paiement.

#### **4. Période de questions sur les comptes du mois**

Monsieur le maire Jean-Côme Lévesque répond aux questions sur les comptes du mois.

**2025-02-023**

#### **5. Projet de règlement d'emprunt 377-25 : Réfection du rang de l'Église**

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte dépose le projet de règlement d'emprunt 377-25 et en donne les explications nécessaires :

**Article 1.** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2.** Le Conseil est autorisé à faire effectuer la réfection du rang de l'église tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Alexandre Tremblay ingénieur au service du génie municipal de la MRC de la Matapédia en date du 2025-02-10 laquelle font partie intégrante du présent règlement comme l'annexe A

**Article 3.** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 275 507.00\$ pour les fins du présent règlement.

**Article 4.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil reçoit une aide financière maximale de 4 250 000.00\$ tel qu'il appert de la lettre de la ministre des Transports du Québec comme l'annexe B et est autorisé à emprunter une somme de 1 025 507.00\$ remboursable sur une période de 20 ans.

**Article 5.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe

spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**Article 6.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**Article 7.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**Article 8.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## 6. Avis de motion

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Aubert Turcotte qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 377-25 : Réfection du rang de l'Église

2025-02-024

## 7. Journées de la persévérance scolaire

**Considérant que** la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la réussite éducative et la persévérance scolaire une des cinq priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu ;

**Considérant que** la persévérance scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels que le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

**Considérant que** la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu'il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

**Considérant que** le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

**Considérant que** les Journées de la persévérance scolaire, soulignées dans les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort de l'année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire.

Monsieur le conseiller Aurèle Turcotte propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement ;

- De déclarer la 2e semaine de février 2025 Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité, soit du 10 au 14 février 2025 ;
- D'appuyer les efforts des partenaires de COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et la

considérant comme un véritable levier de développement pour nos communautés ;

- De nous engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l'année 2025.

**2025-02-025**

#### **8. Mandat Écho-tech H<sub>2</sub>O**

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par madame la conseillère Lise Pineault et résolue unanimement de mandater la firme Écho-tech H<sub>2</sub>O pour faire la mesure des boues des étangs 3 et 4.

**2025-02-026**

#### **9. Vente pour taxe**

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement de transmettre une lettre aux propriétaires qui sont en défaut de paiement de leur taxe.

**2025-02-027**

#### **10. Protocole d'entente F.R.R.**

Madame la conseillère Lise Pineault propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement que la municipalité de St-Léon-le-Grand confirme une participation financière de 6 676,59 \$ pour l'année 2025 afin de permettre la réalisation de projets qui cadrent avec les orientations du Fonds Régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matapédia ;

La municipalité délègue Serge Lévesque comme représentant(s) de la municipalité sur le conseil d'administration du Comité de développement de St-Léon.

La municipalité mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement.

La municipalité autorise M. Jean-Côme Lévesque, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

**2025-02-028**

#### **11. Dépôt d'une demande d'aide financière du C.P.R.Q.**

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement de déposer une demande d'aide financière C.P.R.Q. pour la requalification de l'église et d'autoriser le directeur général Jean-Noël Barriault à signer tous les documents relatifs à cette demande; de plus la municipalité de Saint-Léon-le-Grand consent à ce que certains renseignements apparaissant dans la demande puisse être communiquée à un autre ministère ou organisme afin d'assurer le respect de certaines mesures administratives et d'obtenir une expertise lors de l'analyse de la demande dans le but de permettre au ministre de rendre une décision juste et éclairée.

**2025-02-029**

#### **12. Comité de développement : aide financière**

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement d'accorder une aide financière de 3500.00\$ au comité de développement de St-Léon.

#### **15. Don**

Il n'y a pas de don

#### **16. Correspondance**

La correspondance est lue

**17. Varia**

Il n'y a pas de varia.

**18. Période de questions**

Monsieur le maire répond aux questions du public

**2025-02-030**

**19. Levée de la séance**

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyé par monsieur le conseiller Aurèle Turcotte et résolue unanimement de lever la séance.

---

Jean-Côme Lévesque  
Maire

---

Jean-Noël Barriault  
Directeur général greffier trésorier